L'ajournement

En ce qui concerne la situation de la Saskatchewan, je crois que le député sait ce que lui réserve l'avenir. Le ministre estime que la question devrait être réglée par des négociations et des discussions plutôt qu'un affrontement. Je crois juste également de dire que le ministre s'inquiète beaucoup de cette question.

Un représentant du gouvernement de la Saskatchewan devait s'entretenir avec le ministre il y a deux semaines, mais il a remis cette rencontre à plus tard. Je crois que la réunion doit avoir lieu la semaine prochaine. Je tiens à assurer au député que le ministre tient beaucoup à éviter un affrontement. Je conviens qu'il y a trop d'affrontements entre les divers paliers

de gouvernement, mais je ne crois pas juste de faire toute une histoire à ce propos tant que les discussions n'auront pas eu lieu. Je tiens à assurer au député que le gouvernement fédéral et le ministre continueront à exercer leur jurisdiction sur la télédistribution et surtout la télévision payante et que les entretiens porteront surtout sur les propriétaires des installations matérielles.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a légèrement dépassé son temps de parole. Je dois déclarer la motion adoptée.

(A 10 h 31, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)